

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 23 juin 2008 fixant le nombre de croix des contingents du Mérite maritime pour l'année 2009

NOR : DEVC0814224A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2002-88 du 17 janvier 2002 relatif à l'ordre du Mérite maritime, et notamment le dernier alinéa de l'article 8,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de croix attribuées aux différents contingents du Mérite maritime pour l'année 2009 est fixé ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION	CONTINGENT A	CONTINGENT B	CONTINGENT C
Commandeur.....	5	3	2
Officier.....	36	14	20
Chevalier.....	120	40	100
Total.....	161	57	122

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 2008.

JEAN-LOUIS BORLOO